

Un espace VTT labellisé pour 2006-2007

Dans le numéro précédent, nous relations le projet « Espace Vtt » des Communautés de Communes du Bas-Couserans et du Volvestre-Ariégeois que Marianne Charles a développé durant un stage de quatre mois.

Cette jeune étudiante, qui va faire sa rentrée en octobre en DESS à Foix a rédigé une étude de projet très détaillée qu'elle a présentée récemment au conseil communautaire du Bas-Couserans. Et ce dernier a voté favorablement pour mettre en route la réalisation de cet espace.

En compagnie du président de la Communauté de Communes, Raymond Coumes et de Marianne Charles, faisons le point sur l'étude réalisée.



Marianne Charles a travaillé sur le projet « Espace Vtt ».

Le stage se termine, où en est le projet « Espace Vtt » ?

Marianne Charles : J'ai fait le compte rendu de ce que pourrait être l'espace vtt sur le Bas-Couserans et sur le Volvestre-Ariégeois en ayant répondu à tous les critères demandés par la Fédération Française de Cyclisme, c'est-à-dire la présence de points de départ, accueil, informations, location de vélos, points d'eau, lavage, réparation, partenaires... Et puis j'ai délimité les circuits. J'en propose 16 pour le Bas-Couserans et il y en aurait une douzaine sur le Volvestre. Sachant que ce ne sont que des propositions et qu'elles peuvent être remaniées.

Quels genres de circuits ont été retenus ?

Marianne Charles : J'ai proposé pour le Bas-Couserans 4 à 5 circuits « faciles », « moyens », « assez difficiles » puis deux parcours classés « difficiles ». Le but, c'est que cet espace soit plutôt familial avec quelques secteurs pour les sportifs.

Que va comprendre l'espace vtt ?

Raymond Coumes : Une cartographie des sentiers vtt sur le territoire. Des points d'accueil et de départ. Avec une porte d'entrée majeure. Car c'est le quatrième espace vtt du département. Donc il faut une porte d'entrée principale, qui est l'entrée ouest, au niveau de Labastide-du-Salat et Prat-Bonrepoux. Avec des infrastructures à créer peut-être sur Prat. On aura aussi une entrée sur le Volvestre, à Sainte-Croix.

Y aura-t-il beaucoup d'infrastructures à créer ?

Marianne Charles : En général, que ce soit pour les points d'accueil ou les points d'eau, ce sont des équipements qui sont déjà en place et que l'espace vtt va permettre de valoriser.

Par exemple l'aire de Taurignan-Vieux qui est aussi un point de départ de canoës, ou encore l'aire de Betchat qui se trouve géographiquement au centre des deux communautés de communes, sont déjà entièrement toutes équipées. Ce qui va être créé c'est toute la promotion avec l'édition d'un topo-guide® avec sans doute des fiches par circuits. Pour cela, la Communauté de Communes du Bas-Couserans va travailler en partenariat avec l'office de tourisme de Saint-Lizier et celle du Volvestre-Ariégeois avec l'office du Volvestre. L'espace vtt sera également doté d'une signalétique normée commune pour toutes les disciplines, car sur quelques secteurs, les randonneurs à pieds, vélo ou à cheval emprunteront les mêmes chemins.

Ces circuits vont-ils passer sur des terrains privés ?

Raymond Coumes : Très peu. Ils passent essentiellement sur des sentiers inscrits sur le Plan Départemental de Randonnée (PDR), ainsi que sur des chemins communaux. Pour les quelques passages privés, nous allons conventionner avec les propriétaires.

Savez-vous déjà si ce projet rencontre un avis positif ?

Marianne Charles : Une étude réalisée à la demande du Conseil Général de l'Ariège par le cabinet « Jed » nous assure que le projet d'espace vtt répond à de réelles demandes de la part des touristes et des locaux. L'impact économique de l'activité est estimé à 841.173 € sur l'année pour le département.



Raymond Coumes : Il y a eu aussi un groupe de travail pour ce projet dans lequel étaient représentées des associations de randonneurs, de chasseurs, de cyclistes ainsi que la Fédération Française de Cyclisme. Tous ont travaillé dans le même sens. Quant à la cohabitation entre tous ces utilisateurs, cela devrait bien se passer, notamment par la mise en place d'une signalétique adaptée aux divers utilisateurs.

Pouvez-vous rappeler l'intérêt d'un tel projet ?

Raymond Coumes : Il va servir à valoriser le patrimoine naturel existant. Et puis valoriser ça veut dire aussi entretenir les sentiers, les remettre en état. Ensuite pour la Communauté de Communes qui a une population qui s'accroît, l'objectif est de créer une activité de loisir pour les résidents, mais aussi pour les périscolaires. Sans oublier qu'il représente également un produit d'appel touristique.

Concernant l'entretien de ces sentiers, cela va-t-il représenter des frais importants pour la Communauté ?

Raymond Coumes : Pour la création des infrastructures de l'espace vtt et l'aménagement des sentiers au départ, nous sommes fortement soutenus par le Conseil Général. Ensuite, après l'ouverture, l'entretien est à la charge de la Communauté de Communes, avec toujours une aide du Conseil Général. Mais cela ne va pas engendrer des coûts très importants car une majorité des circuits passent sur du PDR. Et dans ce cas, l'entretien est entièrement pris en charge par le Conseil Général. La Communauté de Communes devra néanmoins assurer un service de surveillance pour préserver ces chemins.

Quand cet espace verra-t-il le jour ?

Raymond Coumes : Sans doute en 2007 car il faut au moins deux ans pour monter les dossiers, aménager les sentiers, mettre en place la signalétique et la promotion. La demande de label se fera en octobre 2006.